

<b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</b>	<b>Note de service  DGER/SDPFE/2024-184  20/03/2024</b>
--	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 17/06/2024

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 4

**Objet :** Prévenir les conduites addictives en milieu professionnel.

#### Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM  
Hauts Commissariats de la République des COM  
Établissements d'enseignement agricole publics et privés

#### Résumé :

L'appel à projet s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole. Il prévoit de les accompagner dans la mise en œuvre de projets pédagogiques et éducatifs qui permettent d'engager les apprenants, les équipes, les exploitations, les ateliers technologiques et les maîtres de stage et d'apprentissage, dans une démarche de culture de la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

# **Appel à projets : les conduites addictives des apprenants en milieu professionnel**

## **Cadre général**

### **Rappel réglementaire**

Les articles L. 4121-1 à 5 du code du travail précisent l'obligation générale de prévention des risques professionnels pour protéger la santé mentale et physique des travailleurs.

Les mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels.
- Des actions d'information et de formation.
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

### **1/Contexte**

Le secteur agricole est riche de par ses spécificités : une grande variété de métiers, de filières, des entreprises de taille différente, de la saisonnalité, des situations de travail isolées, une diversité des territoires. Mais il implique également de multiples situations de travail pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité des opérateurs. La mauvaise ou l'insuffisante prise en compte de la santé et de la sécurité en situation professionnelle peut générer des risques d'accidents du travail ou de maladie professionnelle, pour les jeunes en formation. S'il est primordial d'assurer la sécurité de ces jeunes pendant leur formation professionnelle, cela l'est aussi à moyen et long terme, car ils seront les salariés et les managers de demain. Les former à la santé et la sécurité dans les situations professionnelles constitue un enjeu pour le MASA et la DGER, et fait partie intégrante des référentiels de formation. Il s'agit d'une politique d'éducation et de prévention à mettre en œuvre au sein de l'ensemble de notre enseignement. En matière de santé au travail, les jeunes en formation, de par leur stade de développement physique et psychologique, représentent un public à fort enjeu.

### **Les conduites addictives des jeunes**

L'enquête nationale réalisée en collèges et lycées chez les adolescents sur la santé et les substances » ([EnCLASS](#)) montre que les « années collège » se caractérisent par l'apparition des premières expérimentations de substances psychoactives, et que le passage de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>de</sup> conforte la diffusion des expérimentations, notamment de l'alcool, du tabac et du cannabis.

L'intensification des comportements d'alcoolisation durant le lycée s'illustre également par des usages réguliers de boissons alcoolisées, dont les niveaux doublent entre la seconde et la terminale, passant de 10,9 % à 24,4 %.

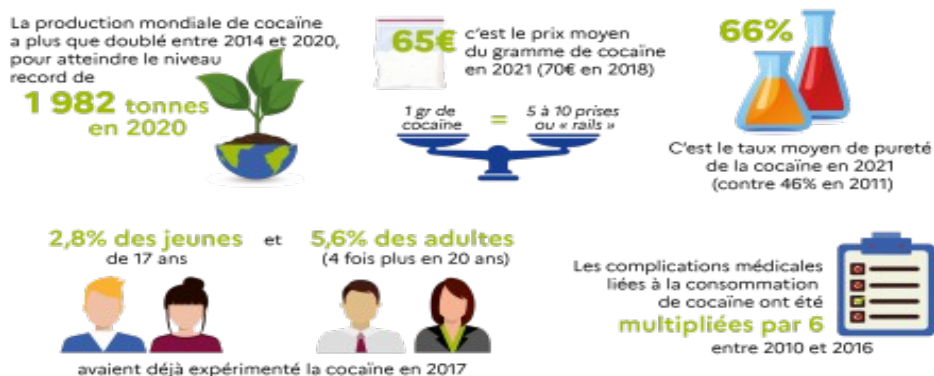
Concernant le tabagisme, il se développe également au lycée (53,0 % des lycéens déclarent avoir expérimenté le tabac), avec notamment une propagation du tabagisme quotidien, qui passe de 6,5 % en troisième à 14,0 % en seconde, puis à 21,5 % parmi les élèves de terminale.

Les « années lycée » sont un moment privilégié de la diffusion du cannabis, puisqu'un tiers des lycéens (33,1 %) disent en avoir déjà fumé au cours de leur vie, les niveaux passant de 16,0 % en troisième à 25,2 % en seconde pour atteindre 42,4 % en terminale. Les écarts de niveaux d'expérimentation entre les garçons et les filles observés au collège disparaissent chez les lycéens.

Ces chiffres montrent que les « années lycée » sont une période charnière dans l'accélération des expérimentations et l'installation d'usages réguliers chez les jeunes. Par conséquent, la réalisation d'actions de réduction des risques, de prévention et promotion de la santé semblent indispensables sur ce public.

De plus, d'après l'OFDT (Observatoire français des drogues et des tendances addictives), en deux décennies, le nombre de consommateurs de cocaïne (usagers dans l'année) n'a cessé de progresser.

La cocaïne est une drogue illicite, au pouvoir addictif puissant. Il s'agit de la deuxième drogue illicite la plus consommée en France, derrière le cannabis. C'est un produit dont l'offre et la demande sont en expansion, alors que les risques liés à sa consommation sont conséquents. Ainsi, le nombre de consommateurs ayant expérimenté la cocaïne a été multiplié par quatre ces 20 dernières années et 10% des 26-34 ans disent l'avoir déjà expérimentée. Elle est consommée pour ses propriétés psychostimulantes en contexte festif, sexuel ou professionnel.



**Source :** [Information et prévention sur les risques liés à la cocaïne | MILDECA \(drogues.gouv.fr\)](https://www.drogues.gouv.fr/information-et-prevention-sur-les-risques-lies-a-la-cocaine)

Il existe 3 familles de facteurs à risque dans le cadre de situations de travail au sein du monde professionnel.

Adaptation :

- Faire face aux contraintes du milieu professionnel (exemples : horaires atypiques, vibration, chaleur, froid, organisation) qui entraînent une conduite dopante.
- Rechercher des effets apaisants (exemple : faire face au stress).

Acquisition :

- Intégrer les habitudes et le fonctionnement de l'entreprise (exemples : repas professionnels ou pots d'entreprise alcoolisés, etc.).
- Accessibilité des substances sur le lieu de travail, pratiques d'intégration dans le collectif de travail / risque d'exclusion en cas de refus de consommation.

Importation :

- Pratiques individuelles, initialement en lien avec la vie privée, importées en milieu professionnel.

## **2/ Descriptif**

Cet appel à projet s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole. Il prévoit de les accompagner dans la mise en œuvre de projets pédagogiques et éducatifs qui permettent d'engager les apprenants, les équipes, les exploitations, les ateliers technologiques et les maîtres de stage et d'apprentissage, dans une démarche de culture de la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

La participation à l'appel à projets est ouverte aux filières professionnelles et technologiques, de la 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole et aux BTSA (formation initiale par la voie scolaire et par l'apprentissage).

Les établissements lauréats bénéficieront d'un accompagnement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet par les réseaux thématiques nationaux de la DGER : « Santé et sécurité au travail des apprenants », « Réseau des personnels infirmiers » et RéSéDA (Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent).

## **3/ Mise en œuvre de l'appel à projets**

### **Objectif général :**

- Prévenir les accidents en milieu professionnel dus à la consommation de substances.

### **Objectifs opérationnels / spécifiques :**

- Faire acquérir des connaissances spécifiques sur :
  - Les risques liés à la consommation de produits licites : tabac, alcool, médicaments.

- Les risques liés à la consommation de produits illicites : cannabis, héroïne et cocaïne dans un contexte de très forte augmentation de la consommation de cette dernière substance.
  - Les comportements à risque : adaptation (tenir face aux contraintes du travail, « tenir le rythme », horaires décalés, travail en milieu difficile), acquisition (générés par la culture de l'entreprise : la pause cigarette, l'apéritif à midi), importation (consommation personnelle qui entre dans le milieu professionnel, difficulté avec un produit antécédent à la prise de poste).
  - Les concepts d'usage, mésusage, usage problématique et troubles de l'usage.
- Travailler à la posture professionnelle « d'encadrant » et construire un comportement d'adulte protecteur :
    - Savoir prévenir les primo consommations.
    - Identifier et neutraliser les conduites incitatives.
    - Savoir identifier et prévenir des conduites d'initiation.
  - Développer un continuum de la prévention des conduites addictives au sein de l'établissement et dans les lieux professionnalisants : Informer, sensibiliser et former les maîtres de stage/d'apprentissage et les enseignants tuteurs aux risques liés à la consommation et aux risques d'addiction, aux impacts de la consommation de produits sur la santé publique, sur le long terme (à mettre dans les temps).

**Chaque action mise en œuvre dans le cadre du projet devra participer du développement des compétences psychosociales des apprenants**

[Les compétences psychosociales : un référentiel pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes. Synthèse de l'état des connaissances scientifiques et théoriques réalisé en 2021 \(santepubliquefrance.fr\)](#)

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/ref-communes/competences-psycho-sociales>

#### **4/ Critères d'éligibilité**

1. Projet pédagogique et éducatif dans le domaine de la promotion de la santé scolaire et professionnelle.
2. Equipe pluri métiers de 4 pilotes :
  - Exemple 1 : 1 enseignant, 1 CPE ou TFR vie scolaire, 1 personnel de santé (ou un agent de prévention en d'absence de personnel infirmier), 1 personnel de l'exploitation ou atelier techno.
  - Exemple 2 : 2 enseignants, un agent de prévention, un personnel de direction
3. Projet pensé pour se dérouler sur deux années :
  - Exemple 1 : classes entrantes sur deux années consécutives.
  - Exemple 2 : filière suivie sur deux années.

4. **L'établissement enverra sa candidature au service régional de la formation et du développement (SRFD), au plus tard le vendredi 31 mai 2024. Le Chef du SRFD émettra un avis** et transmettra la candidature de l'établissement au Bureau de l'Action Éducative et Vie Scolaire (BAEVS) **pour le lundi 17 juin 2024** à l'adresse : [concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr)
5. **En répondant à cet appel à projet, l'établissement s'engage à faire passer une enquête auprès des apprenants.**
6. La DGER réunira au plus tard le 21 juin 2024 un comité de sélection national. Les établissements sélectionnés seront avisés avant les vacances scolaires d'été (6 juillet 2024).

## **5/ Critères de sélection**

1. Projet à l'échelle de l'établissement impliquant l'ensemble des centres et des agents dans une démarche transversale.
2. L'implication active des apprenants dans la démarche de projet.
3. L'implication et la participation active des organismes professionnels, maîtres de stage, maîtres d'apprentissage, des directeurs et directrices d'exploitation ou d'ateliers technologiques ou centres équestres.
4. La pertinence du partenariat avec des professionnels du champ de la prévention des risques.

## **6/ Modalités d'accompagnement et calendrier**

**Temps 1** : envoi de l'enquête permettant de suivre les comportements et ressentis des apprenants en matière de bien-être et de santé, pour programmer des actions de prévention ciblées ainsi que pour évaluer l'impact des messages de prévention déjà reçus par les apprenants. Cette enquête sera fournie par la DGER.

### **Temps 2 : stage d'ouverture du 8 octobre 2024 (14h00) au 11 octobre 2024 (12h30)**

- Traitement des données de l'enquête.
- Apports théoriques sur les consommations, produits, etc.
- Accompagnement méthodologique des projets.

### **Temps 3 : du 1<sup>er</sup> avril 2025 (14h00) au vendredi 4 avril 2025 (12h30)**

- Formation des équipes par Fédération Addiction.
- Temps de test Escape Game / ou autre « Serious Game ».

### **Temps 4 : D'octobre à décembre 2025**

- Suivi et accompagnement dans les établissements.

Les dates de visite dans les établissements seront définies entre les porteurs de projet en établissement et les pilotes de l'appel à projet au niveau du BAEVS lors du temps 2.

**Temps 5 : Du 31 mars 2026 (14h00) au 3 avril 2026 (12h30)**

Séminaire de clôture avec présentation des livrables et des éléments d'évaluation.

**7/ Livrables attendus**

- Une charte avec des éléments dynamiques de prévention des Conduites Addictives et de la promotion de la santé en milieu professionnel.

**8/ Personnes ressources**

Isabelle LOBELLO, animatrice du réseau S&ST [isabelle.lobello@educagri.fr](mailto:isabelle.lobello@educagri.fr)

Olivier JOURDANT, animateur du réseau national infirmier-ère [olivier.jourdant@educagri.fr](mailto:olivier.jourdant@educagri.fr)

Emilie DESAULTY, animatrice RéSéDA [emilie.desaulty@educagri.fr](mailto:emilie.desaulty@educagri.fr)

Appel à projet « les conduites addictives des apprenants en milieu professionnel »

Annexe 1 - DOSSIER DE CANDIDATURE

A envoyer **au plus tard le 31 mai 2024**

**Au SRFD**

à l'adresse [concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr)

**Région :**

**Titre du projet :**

**Identification de l'établissement porteur du projet :**

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Directeur de l'établissement :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Secteur :     PUBLIC             CNEAP             UNREP             MFR



## **Pilotage du projet dans l'établissement**

*4 pilotes, Equipe pluri métiers de 4 pilotes*

*Exemple 1 : 1 enseignant, 1 CPE ou TFR vie scolaire, 1 perso de santé (ou un agent de prévention en d'absence de personnel infirmier-ère), 1 personnel de l'exploitation ou atelier techno*

*Exemple 2 : 2 enseignants, un agent de prévention, un personnel de direction*

### **Personne ressource - référente du projet :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

<b>2<sup>e</sup> pilote</b>	<b>3<sup>e</sup> pilote</b>	<b>4<sup>e</sup> pilote</b>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Fonction :	Fonction :	Fonction :
Téléphone :	Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :	Mail :

### **Description et programme de l'événement :**

*Les informations renseignées ici doivent permettre au comité de sélection d'apprécier :*

- *L'Etat des lieux préalable (justifiant le projet)*
- *Le public concerné*
- *La variété et l'importance des activités imaginées*
- *La dimension interdisciplinaire du projet (disciplines associées, modalités...) et inter métiers,*  
*travailler à la posture professionnelle d'« encadrant »*
- *Le caractère innovant du projet (quelle évolution par rapport à la situation actuelle ? par rapport au milieu professionnel ?)*
- *La participation des apprenants dans la réflexion, l'organisation et la mise en œuvre*
- *La pertinence des éventuels partenariats extérieurs*

**Calendrier de mise en œuvre du projet :**

**Livrable(s) envisagé(s)**

**Moyens mis en œuvre (humains, matériels, financiers)**

**Modalités d'évaluation du projet (indicateurs, mesure de l'impact du projet)**

**Prolongements possibles**

Fait à :

Le :

Signature et cachet du directeur de l'établissement :

Avis de l'autorité académique :

Signature du chef ou de la cheffe du SRFD :

Appel à projet « les conduites addictives des apprenants en milieu professionnel »

Annexe 2 - BUDGET PREVISIONNEL

A envoyer **au plus au SRFD tard le 31 mai 2024**

**Une participation financière sera proposée par la DGER.**

***Merci d'établir un budget prévisionnel précis et équilibré, en y incluant aussi « les autres financements ».***

**Le budget prévisionnel devra prendre en compte :**

- **Les besoins pour la démarche et la mise en œuvre du projet sur les 2 années.**
- **Les besoins pour la réalisation du livrable Charte de prévention des Conduites Addictives et de la promotion de la santé en milieu professionnel avec des éléments dynamiques (support visuel avec QR code vidéos, podcasts, illustrations, etc.).**

Le bilan financier devra être envoyé par mail **au plus tard pour le séminaire de clôture (Temps 5 - 2026)** à l'adresse [concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr)

Région :

Titre du projet :

Nom de l'établissement :

**Budget prévisionnel**

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>	
Engagement	Montant		Engagement	Montant
			<b>DGER</b>	
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>	
Engagement	Montant		Engagement	Montant
			<b>AUTRES FINANCEMENTS</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>	

Appel à projet « les conduites addictives des apprenants en milieu professionnel »

Annexe 3 - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

*Renseignez ici les informations permettant de faire une brève évaluation de l'action (nombre d'apprenants touchés, impacts de l'action en termes de comportements, relation avec le milieu professionnel, relations aux partenaires extérieurs, freins et difficultés rencontrées, suites et prolongements éventuels de l'action, etc.)*

Fait à :

Le :

Signature et cachet du directeur de l'établissement :

Région	Référent(s)	Mail
Auvergne-Rhône-Alpes	Sonia ROUGIER	<a href="mailto:sonia.rougier@agriculture.gouv.fr">sonia.rougier@agriculture.gouv.fr</a>
Bretagne	Emmanuelle DEGORCE	<a href="mailto:emmanuelle.degorce@agriculture.gouv.fr">emmanuelle.degorce@agriculture.gouv.fr</a>
Bourgogne-Franche-Comté	Karima BOULHOUCAT	<a href="mailto:karima.boulhouchat@agriculture.gouv.fr">karima.boulhouchat@agriculture.gouv.fr</a>
Centre Val de Loire	Anne-Claire BONHOURE	<a href="mailto:anne-claire.bonhoure@agriculture.gouv.fr">anne-claire.bonhoure@agriculture.gouv.fr</a>
Corse	Frédéric GOLBERG	<a href="mailto:frederic.golberg@agriculture.gouv.fr">frederic.golberg@agriculture.gouv.fr</a>
Grand-Est	Philippe CONCEICAO	<a href="mailto:philippe.conceicao@agriculture.gouv.fr">philippe.conceicao@agriculture.gouv.fr</a>
Guadeloupe	Stelle DIBANDI	<a href="mailto:stelle.dibandi1@agriculture.gouv.fr">stelle.dibandi1@agriculture.gouv.fr</a>
Guyane		
Hauts-de-France	Anne-Sophie POURCHEZ	<a href="mailto:anne-sophie.pourchez@agriculture.gouv.fr">anne-sophie.pourchez@agriculture.gouv.fr</a>
Ile-de-France		
Martinique		
Mayotte		
Normandie	Delphine GIBET	<a href="mailto:delphine.gibet@agriculture.gouv.fr">delphine.gibet@agriculture.gouv.fr</a>
Nouvelle-Aquitaine	Sophie ROBION Fabienne REGONDAUD	<a href="mailto:sophie.robion@agriculture.gouv.fr">sophie.robion@agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:fabienne.regondaud@agriculture.gouv.fr">fabienne.regondaud@agriculture.gouv.fr</a>
Nouvelle-Calédonie		
Occitanie	Céline MONIER	<a href="mailto:celine.monier@agriculture.gouv.fr">celine.monier@agriculture.gouv.fr</a>
Pays de Loire	Lydie DEGAND	<a href="mailto:lydie.degand@educagri.fr">lydie.degand@educagri.fr</a>
PACA	Jean-François BRISSE	<a href="mailto:jean-francois.brisse@agriculture.gouv.fr">jean-francois.brisse@agriculture.gouv.fr</a>
Polynésie Française	Alain COUTURIER	<a href="mailto:alain.couturier@agriculture.gouv.fr">alain.couturier@agriculture.gouv.fr</a>
Réunion		
Wallis-et-Futuna		